

Comment trouver de l'aide pour régler un problème de droit de la famille

FR 009

LE DROIT DE LA FAMILLE ET LES FEMMES EN ONTARIO



Un seul droit de la famille pour
toutes les femmes.
Renseignez-vous sur vos droits.

flew Family Law
Education for Women
Women's Right to Know

fodf Femmes ontariennes et
droit de la famille
Le droit de savoir

Comment trouver de l'aide pour régler un problème de droit de la famille

La présente brochure est conçue pour vous offrir une compréhension de base de notions de droit. Elle ne saurait remplacer des conseils et une assistance juridiques particuliers. Si vous êtes aux prises avec des problèmes de droit familial, obtenez des conseils juridiques dès que possible afin de sauvegarder vos droits. Pour plus de renseignements sur la façon de vous y prendre pour trouver, et pouvoir payer, un avocat exerçant en droit familial, consultez notre brochure intitulée « Comment trouver de l'aide pour régler un problème de droit de la famille ». Cette brochure est disponible à notre site Web à www.undroitdefamille.ca.

Une rupture familiale est difficile et stressante pour la femme comme pour ses enfants. Si votre partenaire et vous vous séparez, vous devrez régler plusieurs questions juridiques. Vous devrez décider de l'aide financière à fournir, prendre des arrangements en ce qui concerne les enfants, et partager les biens familiaux. Ce sont des questions difficiles. Certains couples arrivent à s'entendre sur ces questions sans aide extérieure. Mais, dans la plupart des cas, les conjoints ont besoin d'une certaine aide pour les régler.

Lorsque votre relation prend fin, vous avez intérêt à consulter un avocat qui s’y connaît en droit de la famille. Si vous n’obtenez pas de conseils juridiques, vous risquez de renoncer à des droits importants sans le savoir. Il est particulièrement important de demander l’aide d’un avocat dans les cas suivants :

- votre partenaire a agi de façon abusive ou violente;
- votre partenaire a tenté de vous intimider ou de vous effrayer;
- votre partenaire a profité de vous;
- votre partenaire a plus de pouvoir que vous;
- vous ne pouvez lire, parler ni comprendre le français ou l’anglais, selon le cas;
- votre partenaire a un avocat.

Comment trouver un avocat exerçant en droit de la famille

Si vous ne connaissez pas d’avocat de droit de la famille, voici quelques services ou organismes qui peuvent vous aider à en trouver un :

- La clinique d’aide juridique communautaire de votre localité.
- Le refuge pour femmes victimes de violence ou tout autre organisme communautaire de votre localité.

- L'**Assaulted Women's Helpline**, au 416-863-0511 à Toronto, ou au 1-866-863-0511, un numéro sans frais. Numéro ATS : 1-866-863-7868. Il s'agit d'une ligne 24 heures sur 24 pour les femmes en difficulté.
- Ligne de soutien pour femmes francophones Fem-aide, au 1-877-336-2433. Numéro ATS 1-866-860-7082. Il s'agit d'une ligne 24 heures sur 24 pour les femmes francophones en difficulté.
- Le **Bureau du droit de la famille**, si vous habitez Toronto, Ottawa ou Thunder Bay. Ces bureaux comptent des avocats qui peuvent offrir des services en droit de la famille. Les avocats sont payés par l'Aide juridique Ontario (AJO). Ils n'acceptent que les clients qui ont un certificat d'aide juridique.
- Si vous avez été victime de mauvais traitements, vous pouvez communiquer avec le **Service de référence aux avocats**, au 1-800-268-8326. Si vous n'avez pas été victime de mauvais traitements, vous pouvez quand même avoir recours à ce service, en composant le 1-900-565-4577, mais l'appel vous coûtera 6 \$.

Lorsque vous appelez un nouvel avocat, n'oubliez pas de lui demander s'il connaît bien le droit de la famille. Essayez d'obtenir les services d'un avocat qui a de l'expérience.

Comment payer votre avocat de droit de la famille

Retenir les services d'un avocat coûtera de l'argent. Si vous n'en avez pas les moyens, vous pouvez présenter une demande à l'**Aide juridique Ontario** (AJO). Cet organisme offre de l'aide face à certains problèmes de droit de la famille. Pour présenter une demande d'aide juridique, vous pouvez vous rendre à un bureau d'AJO — cet organisme compte des bureaux un peu partout en Ontario. Consultez l'annuaire téléphonique pour trouver l'adresse et le numéro de téléphone du bureau le plus près de chez vous, ou composez le 1-800-668-8258 ou, pour le service ATS, le 1-866-641-8867. Si vous vivez à Toronto, composez le 416-979-1446. Pour de plus amples renseignements sur AJO, consultez son site Web, à l'adresse www.legalaid.on.ca.

Pour être admissible à l'aide juridique vous devez, à la fois :

- avoir un revenu peu élevé;
- avoir un problème juridique que les services d'aide juridique jugent « suffisamment grave » pour que vous ayez besoin d'un avocat.

Si vous avez été victime de mauvais traitements ou d'intimidation, dites-le au bureau d'aide juridique. Le bureau est particulièrement enclin à offrir une assistance juridique aux femmes qui sont victimes de violence.

Si vous répondez aux critères de l'admissibilité à l'aide juridique, on vous remettra un **certificat d'aide juridique**. Vous pouvez utiliser ce certificat pour retenir les services d'un avocat. Dans certains cas, le bureau d'aide juridique offre de payer les honoraires d'avocat sous condition de remboursement.

Si votre partenaire vous a maltraitée ou intimidée, vous pouvez obtenir un certificat d'aide juridique vous donnant droit, gratuitement, à une consultation juridique de deux heures. Ce certificat s'obtient sans preuve que le revenu est peu élevé. Vous devez remplir un formulaire, intitulé « **Autorisation d'avocat-conseil en violence familiale** ». Ce formulaire est disponible dans les cliniques juridiques communautaires ou les refuges pour femmes victimes de violence.

Ce ne sont pas tous les avocats qui acceptent les certificats d'aide juridique. Lorsque vous appelez pour prendre rendez-vous, n'oubliez pas de demander si l'avocat accepte les certificats d'aide juridique.

Ce que vous pouvez faire lorsque vous n'avez pas d'avocat

Si vous n'avez pas d'avocat pour vous aider dans une affaire de droit de la famille, il vous sera peut-être possible d'obtenir des renseignements et des conseils juridiques au palais de justice. Tous les tribunaux de droit de la famille offrent deux types d'aide :

- **Avocats de service** : Leur mandat est de parler aux personnes à faible revenu qui n'ont pas d'avocat. Ils peuvent vous offrir des conseils.

Et s'ils ne sont pas occupés, ils peuvent peut-être vous aider en cour.

- **Centres d'information en droit de la famille (CIDF)** : Ils peuvent vous donner de l'information sur le droit de la famille et vous expliquer comment fonctionne le tribunal de la famille. Ils peuvent également vous renseigner sur d'autres types de soutien offerts aux familles — tels que la médiation familiale et les cours sur le rôle parental — ou vous dire comment prendre contact avec des organismes communautaires. Certains CIDF ont des **avocats-conseils** qui peuvent vous rencontrer. L'avocat-conseil peut discuter de votre situation et vous donner certains conseils juridiques, mais il ne vous aidera pas en cour.

Certains tribunaux de droit de la famille comptent des étudiants en droit qui peuvent vous aider. Ces étudiants aident les personnes qui n'ont pas d'avocat à remplir les formulaires du tribunal.

Si vous êtes une francophone vivant en Ontario, vous avez droit à des services en français dans le cadre des procédures judiciaires relevant du droit de la famille. Pour obtenir plus d'information sur vos droits, communiquez avec un avocat, une clinique juridique communautaire ou la ligne d'aide Femaide au 1-877-336-2433, ATS : 1-866-860-7082.

Pour plus de renseignements sur l'accès à des services en français, consultez notre site Web à www.onefamilylaw.ca ou à www.undroitdefamille.ca.

Renseignements disponibles sur le droit de la famille en français*

1. Règlement extrajudiciaire des différends et droit de la famille (FR 001)
2. Protection de l'enfance et droit de la famille (FR 002)
3. Pension alimentaire pour enfant (FR 003)
4. Droit pénal et droit de la famille (FR 004)
5. Garde et accès (FR 005)
6. Contrats familiaux (FR 006)
7. Arbitrage familial (FR 007)
8. Le droit de la famille et les femmes immigrantes, réfugiées ou sans statut (FR 008)
- 9. Comment trouver de l'aide pour régler un problème de droit de la famille (FR 009)**
10. Comment les biens sont partagés en droit de la famille (FR 010)
11. Le mariage et le divorce (FR 011)
12. Pension alimentaire pour conjoint (FR 012)

** La brochure est disponible en plusieurs formats et en de nombreuses langues. Pour plus de renseignements à ce sujet, allez à www.onefamilylaw.ca. Vous y trouverez aussi d'autres documents expliquant les droits qui vous sont reconnus sous le régime du droit de la famille.*



flew Family Law
Education for Women
Women's Right to Know

fodf Femmes ontariennes et
droit de la famille
Le droit de savoir

Funded by / Financé par :
 Ontario

Les opinions exprimées dans ces documents sont celles de FODF et peuvent ne pas être représentatives de celles du gouvernement de l'Ontario.